



SESSION SPÉCIALE DU 1^{er} JUIN 2015

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

M. Richard Gagné, directeur général, est également présent.

À 21h30, le président de l'assemblée Monsieur le maire Gaétan Morin, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 157 du code municipal du Québec, les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, étant tous présents à l'Hôtel de Ville le 1^{er} juin 2015 à 21H30, et ont tous renoncé à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et ont consenti à prendre en considération les affaires suivantes :

- 1 Adoption de l'ordre du jour;
2. AVIS de motion- règlement 381-2015
3. Levée de l'assemblée

Les membres du conseil sont tous présents.

Monsieur Gaétan Morin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 21h30

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No 130 -2015

Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté;

1. Adoption ordre du jour
2. Avis de motion règlement 381-2015
3. Période de questions
4. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION SPÉCIALE DU 1^{er} JUIN 2015

2. Avis de motion- règlement 381-2015

Conformément à l'article 493 du *Code municipal* (L.R.Q., c.C-27), il est donné à la présente séance par M. Gilles Arbour, un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 381-2015 ayant pour objet de modifier le règlement 368-2014 afin d'en augmenter le coût et autorisant un emprunt pour un montant n'excédant pas 750 000\$ et décréter une dépense au montant de 750 000\$ sur une période de 20 (vingt) ans pour la réalisation des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc municipal secteur village. M. Gilles Arbour demande également dispense de lecture dudit règlement.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

No : 131-2015

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21h40.

M. Gaétan Morin
Maire

Richard Gagné
directeur général